FORMULAIRE

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers



DÉCLARATION DE SITUATION SUR L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'ingénieur forestier qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel, en échange de rémunération ou de façon bénévole, doit adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et établissant une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession, à moins de démontrer une situation reconnue par le Règlement à l'effet qu'il remplit son obligation de fournir et de maintenir une garantie contre la responsabilité professionnelle (exemption) ou de faire la preuve d'une situation de dispense (Articles 3 et 4 du Règlement).

Nom :	Prénom :
Numéro de membre :	Adresse courriel:

Veuillez cocher LA situation applicable et indiquer les renseignements demandés le cas échéant:

1. RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE CONCLU PAR L'OIFQ

J'atteste être couvert par le contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre.

2. EXEMPTION

J'atteste que je suis au service **exclusif** d'un organisme public visé à l'article 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) ou d'une institution fédérale visée à l'article 3 de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C. 1985, c. A-1);

Organisme public:

- · Le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor;
- · Un ministère ou un organisme gouvernemental;
- Une municipalité ou un organisme qui en relève, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté;
- Les commissions scolaires, les établissements privés subventionnés, les cégeps, les universités.

Institution fédérale

• La liste complète des institutions fédérales visée à l'article 3 de la Loi sur l'accès à l'information (L.R.C. 1985, c. A-1) se retrouve sur le site internet du Gouvernement du Canada à la rubrique Info-Source : Liste des organisations.

J'atteste que je suis au service **exclusif** d'une organisation qui répond financièrement de toute faute commise dans l'exercice de ma profession au moyen d'un contrat d'assurance de la responsabilité professionnelle au moins équivalente à celle prévue à l'article 2 du Règlement, soit que :

- Le montant de garantie établie en assurance responsabilité professionnelle soit d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et d'au moins 1 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres pour lesquels une réclamation est présentée contre lui au cours d'une période de garantie de 12 mois.
- II. Le contrat d'assurance n'exclut pas l'obligation de l'assureur de réparer le préjudice causé par une faute lourde de l'ingénieur forestier.

Nom de l'organisation : _	
---------------------------	--

Dans cette situation, l'Annexe 1 Déclaration de l'employeur doit être envoyée à l'Ordre dans les meilleurs délais. Si votre employeur refuse ou ne peut attester qu'il détient une garantie en vigueur conforme au Règlement, vous devez adhérer au programme de l'Ordre.



3. DISPENSE

J'atteste que je suis dans l'une des situations suivantes et demande à être dispensé(e) de l'obligation de fournir et de maintenir une garantie d'assurance contre la responsabilité professionnelle. Veuillez cocher LA situation applicable :

J'exerce ma profession exclusivement à l'extérieur du Québec;

Je suis inscrit(e) au Tableau de l'Ordre, mais ne pose en **aucune** circonstance un acte lié à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, car:

Je suis à la retraite et n'exerce aucune activité professionnelle liée à la profession d'ingénieur forestier;

Je n'occupe pas d'emploi, car je suis sans emploi;

Je suis absent(e) du travail et ne prévois pas y revenir pour l'année en cours pour des raisons de maladie ou d'invalidité;

Je suis absent(e) du travail, car je suis en congé parental, de maternité ou de paternité;

Je suis en congé sabbatique (1 an);

Je poursuis à temps plein et de façon exclusive des études universitaires de deuxième ou de troisième cycle;

J'occupe des fonctions qui n'ont aucun lien avec la profession d'ingénieur forestier et, par conséquent, je ne pose en aucune circonstance d'actes liés à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier :

DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS	Initiales
Je reconnais que l'Ordre peut exiger de lui fournir toute autre preuve de ma situation ou tout renseignement utile pour l'application du Règlement et m'engage à répondre à ses demandes sans délai.	
Dès que cesse la situation pour laquelle ma demande est reconnue, je m'engage à aviser l'Ordre sans délai et par écrit et à adhérer au régime collectif conclu par l'Ordre ou de transmettre une demande fondée sur une autre situation.	
Je comprends que si je suis appelé(e), de façon rémunérée, informelle ou bénévole, à donner des conseils ou à rendre des services professionnels à des connaissances, des voisins, des membres de la famille, des organismes, etc., de tels services ne sont pas couverts par la police d'assurance de mon employeur et devrai prendre une couverture du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre.	
Dans le cas où j'atteste être au service exclusif d'une organisation , je m'engage à fournir à l'Ordre l'Annexe 1 – Déclaration de l'employeur.	
À défaut d'aviser l'Ordre lorsque ma situation change ou si je retourne à la pratique professionnelle sans avoir modifié mon statut de membre et/ou sans en avoir avisé l'Ordre, je m'expose à des sanctions administratives et disciplinaires édictées par le Code des professions.	
J'atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques et complets.	

SIGNATURE	
En foi de quoi j'ai signé le (JJ-MM-AAAA) :	
Nom :	Numéro de membre :
Signature	

Veuillez retourner le présent formulaire dûment rempli et signé pour traitement et approbation à l'adresse : sylvie.vallee@oifg.com.

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec vous demande de fournir les renseignements personnels prévus au présent formulaire dans le cadre de ses fonctions, afin de traiter votre demande. Conformément aux lois qui encadrent la protection des renseignements personnels au Québec, l'Ordre ne collecte que les renseignements nécessaires aux fins pour lesquelles ils sont collectés et seuls les employés désignés sont autorisés à y accéder.

